

L'affaire Jean Groix



Jean Groix
candidat UDB
en 1978.

Le Peuple breton

« Je constate qu'en période du procès de Fourniret, l'ogre des Ardennes, vous n'avez pas publié d'article sur Jean Groix, une autre de ses victimes » (un lecteur au *Peuple breton*). Dans *Ouest-France* du 16 avril, on voit dans Jean Groix « une victime de Fourniret »...

Il est certain que l'ouverture, fin mars 2008, du procès de Fourniret, a fait remonter à la mémoire le souvenir du militant UDB Jean Groix. Mais est-il une victime du tueur ? Il y a là un abus de langage de la part des médias, soulagés de faire porter au monstre une responsabilité qui pourrait bien être la leur, partagée avec la police et la justice françaises.

Quels sont les faits ? Le 29 novembre 1990, le vétérinaire Jean Groix, militant de l'UDB, âgé de 41 ans, est arrêté à Rezé (44). Des policiers, enquêtant soi-disant sur la disparition et le meurtre de Natacha Danaï, une fillette de 13 ans, auraient été guidés par leurs chiens vers le cabinet de Jean Groix. De plus, celui-ci a une fourgonnette blanche, comme celle que la sœur de la petite disparue a vue. Et, pire, il connaît Natacha, puisqu'il l'aide à l'occasion à faire ses devoirs. On sait aujourd'hui que l'assassin était Michel Fourniret...

Mais à l'occasion de cette perquisition, c'est autre chose que la police découvre : dans une pièce située au-dessus du cabinet vétérinaire sont trouvés trois jeunes Basques en situation irrégulière, avec trois armes (qui deviendront un « arsenal » dans *Ouest-France*). Ils se rendent sans résistance. Et Jean Groix est inculpé pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » ; il est transféré et incarcéré à l'isolement à Fresnes. Un responsable de l'UDB, Michel François, sollicite *Le Canard enchaîné* pour dénoncer la mise en cause « dégueulasse » de Jean dans le meurtre de la petite fille. En vain... Et cela, alors que rapidement il est prouvé par son emploi du temps que Jean ne peut être associé à ce crime. Pourtant la presse (*Presse Océan*, *Le Télégramme*) se déchaîne et pratique un véritable lynchage médiatique à base d'amalgame

entre le crime sordide et l'affaire politique.

Car, dès le début, la police et la quasi-totalité des médias, à l'exception de *La Liberté du Morbihan*, mais y compris les télévisions nationales et les radios, dont *Radio-Bretagne-Ouest*, ont fonctionné en associant l'UDB (qui depuis 1984 condamne l'action armée en Pays Basque) et le mouvement ETA, auquel appartiendraient les Basques arrêtés. Nelly Terrier dans *France-Soir* du 1^{er} décembre affirme même que l'Armée révolutionnaire bretonne est la branche armée de l'UDB ! Alors, entre « terroristes »...

Pourtant Michel François, responsable de la fédération UDB de la Loire-Atlantique, précise le même jour dans *Presse-Océan* que « Jean Groix ne peut avoir agi qu'à titre personnel ». Et *Le Peuple breton* du 1/1/1991 écrit : « Nous ne savons pas quel est le degré réel d'implication de Jean Groix dans l'affaire des Basques. Chaleureux, accueillant, généreux, peut-être a-t-il été victime de son hospitalité ? Nous ne faillirons pas à la nécessaire solidarité humaine avec notre adhérent » et le journal invite ses lecteurs à écrire à Jean Groix en prison. L'UDB, de son côté, assume les frais de la défense de Jean.

Alors, comme l'ont affirmé quelques adversaires de l'UDB, celle-ci avait-elle trahi son militant ? C'est si faux que celui-ci, dans une lettre datée du 30 décembre, écrit de Fresnes à son camarade morbihannais Joël Guégan : « Cela m'a un peu réconforté de pouvoir te lire (...) Je te remercie de ton offre de témoigner pour moi. On verra cela en temps utile avec Maître Parent, mon avocat. Ici, les conditions de détention sont très difficiles (3 détenus par cellule). Pour le moment, ma femme n'a pas été autorisée à me rendre visite au parloir (...) Autant dire que je suis isolé. J'espère cependant que ma femme obtiendra un droit de visite au début janvier. Tenir le coup, c'est difficile. Il faut quand même espérer (...) Bonne année à toi, aux tiens et à la Fédération de Lorient. » Jean Groix veut, bien sûr, parler de la fédération UDB du Morbihan, à laquelle il était très attaché : natif d'Hennebont, il y avait pour la première fois porté les couleurs de

l'UDB, à l'élection législative de 1978.

Puis le numéro de février du PB apporte deux faits : il publie une lettre adressée au *Télégramme* par Yolande Groix, la sœur de Jean, pour protester contre la malveillance d'un portrait de son frère dans le quotidien brestois. Mais surtout, hélas, une feuille insérée dans tous les numéros, sous le titre « Douleur et colère », annonce la mort en cellule du camarade Jean Groix le 27 janvier 1991 et ajoute : « Ceux qui, par stratégie, ont fait l'amalgame entre un crime de droit commun (affaire Natacha) et un acte politique (hébergement de membres présumés de l'ETA) sont les premiers responsables de la détérioration de l'équilibre psychique de Jean Groix. Ils savent, tout comme ses proches, à quel point ce rapprochement inique l'a bouleversé. La justice française est également en cause, qui, malgré l'état alarmant du prévenu, signalé par son avocat, n'a pas pris les mesures nécessaires pour prévenir un geste de désespoir pourtant prévisible (...) Que dire aussi de l'isolement carcéral auquel il a été soumis pendant près de 2 mois, et de l'attitude d'une administration qui lui avait même interdit l'assistance à l'office religieux de Noël ? »

À Nantes, une manifestation est organisée par l'UDB devant le palais de justice avant d'aller, au cimetière de Miséricorde, fleurir la tombe de Morvan Lebesque, ce Nantais qui avait, lui aussi, mené le combat de la Bretagne et des droits de l'homme. À l'issue de la cérémonie, Michel François prend la parole pour dénoncer le contexte du suicide. La femme de Jean Groix remerciera le parti pour ce geste. Mais, même au-delà de la mort, la presse continue à se distinguer et *Ouest-France* censure le faire-part que l'UDB veut y insérer en enlevant le membre de phrase suivant : « Il est mort pour avoir ouvert sa porte et être resté fidèle à sa parole » ! Cela n'empêchera pas heureusement nombre de militants bretons d'être présents trois jours plus tard dans l'église d'Hennebont pour les obsèques. Alors « Jean Groix victime de Fourniret ? » Trop facile !

Ronan Leprohon